



**Communiqué
Diffusion immédiate**

Pression pour gonfler les notes des élèves **La FAE dénonce l'attitude du premier ministre**

Montréal, le jeudi 4 juin 2015 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce l'attitude du premier ministre du Québec, Philippe Couillard, en lien avec la pression qu'exerce la Commission scolaire de Laval sur les enseignantes et enseignants. Ceux-ci doivent gonfler les notes obtenues par leurs élèves pour justifier la fermeture de classes spécialisées et leur intégration sauvage en classes ordinaires. Interpellé dans ce dossier, le premier ministre a répondu que cela relevait de « la responsabilité de la commission scolaire, c'est à eux de prendre leur décision ».

« L'attitude du premier ministre est tout simplement inacceptable et témoigne de sa méconnaissance de la réalité que vivent les élèves, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Malgré les dires du premier ministre, il est du ressort du ministre de l'Éducation, donc du gouvernement, de veiller à ce que l'évaluation des élèves respecte certaines règles. En prenant cette position, le premier ministre se range du côté des « pédagogocrates » qui sévissent au ministère de l'Éducation et dans les commissions scolaires qui, sous le prétexte d'assurer la réussite des élèves, manipulent leurs résultats, quitte à leur mentir à eux et à leurs parents », déclare le président de la FAE, Sylvain Mallette.

L'opération menée par la Commission scolaire de Laval, qui n'est pas la seule à agir de la sorte au Québec, témoigne de la situation intenable dans laquelle les administrations scolaires et le ministère de l'Éducation placent les enseignantes et enseignants. D'un côté, le gouvernement prive les écoles publiques des ressources dont elles ont besoin pour soutenir les élèves et de l'autre, les tenants de la réussite à tout prix exigent du personnel enseignant qu'il gonfle les résultats qu'obtiennent les élèves qui éprouvent des difficultés. Ce faisant, plusieurs élèves sont promus d'une année à l'autre alors qu'ils accumulent des retards d'apprentissage importants et que les ressources disparaissent ou s'amenuisent, les privant ainsi d'un soutien pourtant indispensable.

« Il faut comprendre que ce qui se passe dans cette commission scolaire n'est que la pointe de l'iceberg. Les « pédagogocrates » ont dénaturé le principe même de l'évaluation des apprentissages. Tout est fait pour taire la réalité », s'indigne M. Mallette. La FAE rappelle que :

- les grilles de corrections devant être utilisées pour corriger les épreuves ministérielles sont souvent trop permissives;
- le Ministère exige que des épreuves soient recorrigées à la hausse lorsqu'il constate que les résultats des élèves sont inférieurs à ses objectifs;

- les enseignantes et enseignants se voient contraints par les directions d'établissement de modifier leur évaluation pour tenir compte du fait que plusieurs élèves, qui ont des retards d'apprentissage, sont incapables de suivre le programme d'enseignement;
- le ministère de l'Éducation ignore le nombre d'élèves qui se sont vus attribuer un bulletin modifié, un bulletin qui vise à faire croire qu'ils réussissent alors que la réalité est bien différente.

« Le premier ministre se fait le complice de celles et ceux qui sacrifient les élèves sur l'autel de la réussite à tout prix », ajoute M. Mallette.

La FAE demande donc au ministre de l'Éducation, M. François Blais, de profiter des travaux menés en ce moment sur le bulletin pour faire le ménage qui s'impose. Ce comité doit déposer des recommandations à l'automne prochain. À cet effet, malgré ce que laisse sous-entendre le ministre, la FAE a proposé de nombreuses modifications pour rectifier le tir et faire en sorte que le jugement professionnel des enseignantes et enseignants soit respecté. Pour la FAE, ce dossier constitue pour le ministre une occasion de reconnaître l'expertise du personnel enseignant.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les 600 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290